Envoyé en préfecture le 05/06/2023 Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID: 037-213701394-20230601-DGS\_2023\_045-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION	Décision 01/06/2023
PORTANT SIGNATURE	
D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU	
CENTRE CULTUREL DE LUYNES « LA GRANGE »	N° DGS/2023/045

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre à disposition des associations le Centre Culturel « La Grange », dans le cadre d'un dépôt de projet culturel,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2022/2023,

# DÉCIDE

## Article 1:

De signer avec Monsieur Nicolas BEAUFRETON, Président de l'Association Musicale de Luynes (AML) une convention de mise à disposition du Centre Culturel « LA GRANGE » à LUYNES afin de permettre l'organisation le mercredi 14 juin 2023 à 17h00, d'un concert des élèves des cours d'éveil musical de l'école de musique de Luynes.

#### Article 2:

La mise à disposition de cette salle, est consentie à titre gratuit.

## Article 3:

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

### Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à LUYNES, le 1er juin 2023

Le Maire,

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le: \_\_\_0.5\_JUIN 2023

- sa publication sur le site internet de la

commune le : ...0..5...JUIN...2023

Bertrand RITOURF 123

Envoyé en préfecture le 05/06/2023 Reçu en préfecture le 05/06/2023 ID: 037-213701394-20230601-DGS\_2023\_045-AR